

18ème Tournoi International d'AUXERRE : règlement intérieur

N° d'autorisation : 15.BOUR.89/TI.F./002

1. Le tournoi se déroule selon la règle de la FFBad.
2. Le tournoi a lieu **les 13 et 14 février 2016**
3. Le tournoi est ouvert aux séries N2, N3, R, D simple, double et mixte
4. La date limite d'inscription est le **27/01/2016** Le tirage au sort aura lieu le **31/01/2016**.
5. L'affectation du tableau se fera en fonction du CPPH du joueur le **27/01/2016**, étant donné la nouvelle réglementation « mise à jour hebdomadaire ».
6. Toute participation au tournoi d'Auxerre implique l'acceptation de ce règlement.
7. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.
8. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, ne doit pas faire l'objet d'une suspension et doit être en possession de sa licence compétition. Si la licence est en cours de validation, le joueur doit apporter une déclaration sur l'honneur signée par le président de son club (voir formulaire du Guide du Badminton).
9. Le Juge Arbitre et le Juge Arbitre Adjoint sont désignés par le comité d'organisation. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel.
10. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après accord du Juge Arbitre ; l'horaire affiché est donné à titre indicatif.
11. Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée, dans le gymnase auprès de la table de marque.
12. Le tournoi se déroule dans deux salles du même gymnase. La table de marque sera dans la salle principale.
13. Un joueur ne peut figurer que sur 2 tableaux maximum. Il peut s'inscrire dans 2 séries différentes seulement si son classement le justifie, mais doit donc obligatoirement jouer dans sa série.
14. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre ou Juge arbitre adjoint.
15. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives au comité d'organisation du tournoi. Après la date du tirage au sort, le montant de son engagement ne lui sera pas remboursé (sauf justificatif).
16. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, sont supportées par les clubs en cause.
17. Il est impératif de respecter les règles d'inscriptions, pour que l'inscription soit étudiée et prise en compte.
18. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les tableaux de 2 séries différentes si le nombre de joueurs dans une série est insuffisant sans en prévenir les joueurs.
19. Les matchs sont disputés en poules avec un ou deux sortants selon le nombre d'inscrits dans chacune des séries.
20. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points en simple, double et mixte.
21. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales. Les finales sont arbitrées dans la mesure du possible. Cependant, sur demande des joueurs au Juge Arbitre, un arbitre dans la mesure où un officiel est présent et disponible peut être désigné à tout moment du tournoi.
22. A l'appel de son nom, le joueur a le droit à 3 minutes pour se rendre sur le terrain, s'échauffer et tester les volants. Passer un délai de 5 minutes après le premier appel, le joueur non présent sur le court peut être disqualifié par le Juge Arbitre quelque soit le niveau de la compétition (en cas de jeu dans la salle annexe ce délai est augmenté de 2 minutes).
23. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la série (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au "Jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
24. Tout retard supérieur à 30 minutes, sans justification et/ou contact préalable auprès du comité

d'organisation, par rapport à l'heure de convocation, entrainera automatiquement l'exclusion du tableau concerné.

25. L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, au Juge Arbitre, au Juge Arbitre Adjoint, aux arbitres désignés par le Juge Arbitre et aux membres du Comité Organisateur. Les coaches, assis à l'extrémité du terrain, peuvent donner entre les échanges des conseils aux joueurs, c'est à dire seulement quand le volant n'est pas en jeu. Pendant les arrêts d'une minute et les arrêts de deux minutes, les joueurs peuvent être rejoints sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes rejoignent les joueurs une fois que les joueurs ont changé de demi-terrain, et elles doivent quitter le terrain quand l'arbitre annonce : "20 secondes".
26. La tenue sportive doit être conforme à la circulaire de la Fédération Française de Badminton. Les chaussures doivent être propres et réservées à la pratique du badminton. Les joueurs portant des chaussures avec des semelles noires ne pourront jouer sur les tapis.
27. En cas de match auto-arbitré, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer dans la salle où s'est déroulée leur rencontre.
28. Tous les joueurs jouent en volant plumes. Les volants sont à la charge des joueurs, à l'exception des finales.
29. En cas de désaccord sur le choix du volant, les volants officiels seront :
Volant plumes YONEX AS30, en vente sur le lieu de la compétition.
30. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf entre le deuxième et le troisième set. Il doit donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
31. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté "let" deux fois au service et "faute" en cours de jeu.
32. 31. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales doit le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
33. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, d'accidents ou d'incidents.
34. Chaque joueur s'inscrivant, accepte que les photos ou vidéos le concernant, prises durant la compétition soient diffusées sur le site sa89.com sans aucune contre partie et sans contestation de sa part ultérieurement, (renoncement du droit à l'image).
35. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les tableaux de 2 séries différentes si le nombre de joueurs dans une série est insuffisant sans en prévenir les joueurs.
36. Il est strictement interdit de consommer de l'alcool à l'intérieur du Complexe Sportif des Hauts d'Auxerre.
37. **Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants et accompagnants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce 18ème Tournoi International d'Auxerre en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.**